RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00696
Numéro SIREN : 433 626 652
Nom ou dénomination : BSH

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2022 sous le numéro de dépôt 1098

Bilan Actif

Période du 01/07/20 au 30/06/21

BSH

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2021	Net (N-1) 30/06/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 952 000		2 952 000	2 902 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	670 123		670 123	670 123
TOTAL immobilisations financières :	**3 622 123**		**3 622 123**	**3 572 123**
ACTIF IMMOBILISÉ	**3 622 123**		**3 622 123**	**3 572 123**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	479 974		479 974	468 085
Autres créances	263 434		263 434	275 601
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**743 408**		**743 408**	**743 686**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 830		15 830	2 433
Charges constatées d'avance	10 556		10 556	17 018
TOTAL disponibilités et divers :	**26 385**		**26 385**	**19 452**
ACTIF CIRCULANT	**769 793**		**769 793**	**763 138**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**4 391 917**		**4 391 917**	**4 335 261**

© Sage

Copie Conforme

Bilan Passif

Période du 01/07/20 au 30/06/21

BSH

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 30/06/2021	Net (N-1) 30/06/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	2 010 000	2 010 000	2 010 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			67 170	67 170
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			452 219	452 219
Report à nouveau			(3 213)	
Résultat de l'exercice			119 342	(3 213)
		TOTAL situation nette :	**2 645 518**	**2 526 176**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**2 645 518**	**2 526 176**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			69 861	39 978
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**69 861**	**39 978**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			661 363	726 673
Emprunts et dettes financières divers			252 315	251 954
		TOTAL dettes financières :	**913 678**	**978 627**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			366 894	446 828
Dettes fiscales et sociales			387 836	343 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			2 189	
		TOTAL dettes diverses :	**756 919**	**790 480**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			5 941	
		DETTES	**1 676 538**	**1 769 107**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**4 391 917**	**4 335 261**

Cegid

Compte de Résultat (Première Partie)

BSH

Période du 01/07/20 au 30/06/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2021	Net (N-1) 30/06/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 140 821		2 140 821	2 225 596
Chiffres d'affaires nets	**2 140 821**		**2 140 821**	**2 225 596**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			36 706	45 916
Autres produits			1 205	9
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 178 732**	**2 271 521**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			955 151	1 058 542
TOTAL charges externes :			**955 151**	**1 058 542**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			38 185	48 384
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			661 700	714 657
Charges sociales			314 638	321 582
TOTAL charges de personnel :			**976 338**	**1 036 239**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			29 883	
TOTAL dotations d'exploitation :			**29 883**	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			13	13
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 999 570**	**2 143 178**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**179 163**	**128 343**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

BSH

Période du 01/07/20 au 30/06/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2021	Net (N-1) 30/06/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**179 163**	**128 343**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	37 000	16 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 512	33
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	5	16
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	50 517	**16 049**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 187	7 031
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	17 187	**7 031**
RÉSULTAT FINANCIER	**33 330**	**9 017**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**212 493**	**137 360**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 040	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 800	117 847
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	25 840	**117 847**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(25 840)**	**(117 847)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	67 311	22 726
TOTAL DES PRODUITS	**2 229 249**	**2 287 569**
TOTAL DES CHARGES	**2 109 907**	**2 290 782**
BÉNÉFICE OU PERTE	**119 342**	**(3 213)**

© Sage

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Notre filiale en Chine SUZHOU INFIPLAST PLASTIC TECHNOLOGY CO a été constitué le 15/08/2019 avec un début d'activité et des flux de pièces au 1er trimestre 2020. Une augmentation de capital de notre filiale Chine SUZHOU INFIPLAST PLASTIC CO a été faite en 04/2021 afin de pouvoir élargir l'activité à l'injection.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

-REGLES ET METHODES COMPTABLES-

(Code du Commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements de l'ANC N°2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation, et d'indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Aucune modification significative n'est intervenue durant l'exercice, en matière de présentation des comptes et de méthodes d'évaluation.

ANNEXE

Informations générales complémentaires

Indemnité de départ à la retraite

La société comptabilise en provision pour risques et charges, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés en activité.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont :

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Taux de charges sociales de 40%.
- Taux d'accroissement des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 0.8%

Le montant de la provision comptabilisée est de 69 861 euros au 30/06/2021.

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

-COMPLEMENT D'INFOMATIONS RELATIF AU BILAN-

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations corporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avance et acomptes			
TOTAL	-	-	-
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 902 000		50 000
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	670 123		
TOTAL	3 572 123		50 000
TOTAL GENERAL	3 572 123	-	50 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	réévaluation Valeur origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Frais d'établissements et de développement TOTAL				
Autres postes d'immobilisations corporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avance et acomptes				
TOTAL		-	-	-
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			2 952 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			670 123	
TOTAL		-	3 622 123	
TOTAL GENERAL			3 622 123	

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissements et de développement	TOTAL				-
Autres postes d'immobilisations corporelles	TOTAL				-
Terrains					-
Constructions sur sol propre					-
Constructions sur sol d'autrui					-
Installations générales agencements aménagements des constructions					-
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					-
Installations générales agencements aménagements divers					-
Matériel de transport					-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					-
Emballages récupérables et divers					-
	TOTAL	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL	-	-	-	-

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaire	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	-				
Autres postes d'immobilisations corporelles	TOTAL	-				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements des constructions						
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-				
Installations générales agencements aménagements divers		-				
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	-	-	-		
	TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des provisions

Povisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst. Gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse de prix					
Amortissements dérogatoires					-
Fiscales pour impl. À l'étranger avant 1.1.92					
Fiscales pour impl. À l'étranger après 1.1.92					
Prêts installations					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	-	-	-	-	-

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	39 978	29 883			69 861
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	39 978	29 883	-	-	69 861

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					-
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comtes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	39 978	29 883	-	-	69 861
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		29 883			
financières					
exceptionnelles					

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	670 123		670 123
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	479 974	479 974	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autresorganismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 097	5 097	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques		-	
Groupe et associés	258 338	1 338	257 000
Débiteurs divers		-	
Charges constatées d'avance	10 556	10 556	
TOTAL	1 424 087	496 964	927 123
montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 958	9 958		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	651 405	114 045	507 360	30 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	366 894	366 894		
Personnel et comptes rattachés	104 246	104 246		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	118 348	118 348		
Impôts sur les bénéfices	52 371	52 371		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 117	81 117		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	31 754	31 754		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	252 315	252 315		
Autres dettes	2 189	2 189		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 941			
TOTAL	1 676 538	1 133 237	507 360	30 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 595			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	4 539			

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Composition du capital social
(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Le capital social est composé de 15 000 actions d'une valeur nominale de 134 € .

Titres immobilisés
(PCG Art . 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur l'ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

En application du nouveau règlement n°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, les malis techniques de fusion issus de fusions antérieures au 1er janvier 2016 ont été reclassés à l'actif du bilan de l'entité absorbante, selon les actifs sous-jacents définis à l'origine. C'est-à-dire selon l'affectation extra comptable de la plus-value qu'ils représentaient à l'origine et toujours existante au 30 juin 2021.
Les malis ainsi réaffectés suivront les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents qu'ils représentent. En l'espèce, le mali existant a pour actif sous-jacent des titres de participation.

Evaluation des créances et des dettes
(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(PCG Art. 531-2/3)

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	313 544
Autres créances	1 338
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	314 881

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligatiares convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 543
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 316
Dettes fiscales et sociales	170 562
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	187 421

Charges et produits constatés d'avances

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 556
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
	10 556

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 941
Produits financièrs	
Produits exceptionnels	
	5 941

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes représentées par un effet de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	479 974		
Autres créances	258 338		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunt et dettes financières diverses	247 776		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 130		

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-

Effectif moyen

(Code du commerce Art. R 123-198 ; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	8	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	17 187	50 517
Dont entreprises liées	2 882	50 512

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	212 493	
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 25 840	
Résultat comptable (hors participation)	186 653	67 311

-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS-

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	252 744
Emprunts et dettes financière divers :	
-	
Total	252 744

Engagements financiers

(Code du commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Nantissements des titres	118 247 actions INFIPLAST	300 000
Emprunt garantie		
Total		300 000

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14 ; PCG Art.531-2/9)

Néant

PhL/PP

B S H
Société par actions simplifiée au capital de 2 010 000 euros
Siège social : 225 Rue des Combalettes Z.I. Ouest II - VEYZIAT, 01100 OYONNAX
433 626 652 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 119 341,82 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	119 341,82 €
à l'absorption totale des pertes antérieures	3 212,65 €
à la réserve légale à hauteur de 5 %	5 967,09 €
le solde en totalité au compte "Autres réserves".	110 162,08 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe BOULETTE-SCOLA

implid

BSH
Société par actions simplifiée

225 Rue des Combalettes
Zl Ouest II - Veyziat
01100 OYONNAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2021

implid

BSH
Société par actions simplifiée

225 Rue des Combalettes
ZI Ouest II - Veyziat
01100 OYONNAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2021

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BSH, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés, à l'exception du point ci-dessous :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2021

Le commissaire aux comptes
Cabinet Vincent Baud – CVB - SAS

Signé par Alain DESCOINS
Le 09/12/2021 à 19:54:18

Signed with universign

Alain DESCOINS
Associé